



Amtsblattportal
Portail des feuilles officielles
Portale dei fogli ufficiali
Official Gazettes Portal

Publications du 24.04.2026

27.04.2026

Construction, territoire, énergie et transports.....2

Construction, territoire, énergie et transports

Demande d'autorisation de construire

Demande d'autorisation de construire - Agrandissement d'un chalet, Anniviers

Titre du projet de construction

Agrandissement d'un chalet

Numéro pour consultation eConstruction

65f0f44a

Requérant(e)

Meena Kilborn

Requérant(e)

David Kilborn

Auteur(e) de plans

David Melly

Auteur(e) de plans - Entreprise

Maion Durable SA

Parcelle

Parcelle 240, No Folio 1, Section Ayer, Lieu-dit Pétérey

Coordonnées

2'614'622 1'108'915

Propriétaire

David Kilborn

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone d'habitations collectives de Zinal 0.60

Dérogation(s)

Dérogation art. 44 RCCZ d'Ayer « pente de toiture »

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, route des Sampelêts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Service technique
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 25.05.2026

Demande d'autorisation de construire - Construction de deux habitations en résidences principales, Anniviers

Titre du projet de construction

Construction de deux habitations en résidences principales

Numéro pour consultation eConstruction

a4669f42

Requérant(e)

Atelier 3961 par Maison Durable SA

Auteur(e) de plans

David Melly

Auteur(e) de plans - Entreprise

Maison Durable SA

Parcelle

Parcelle 1475, No Folio 12, Section Saint-Luc, Lieu-dit Les Tsatéletts

Parcelle

Parcelle 1475, No Folio 12, Section Saint-Luc, Lieu-dit Les Tsatéletts

Coordonnées

2'611'845 1'118'965

Propriétaire

Aurélien Rion

Propriétaire

Samuel Rion

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone d'habitation individuelle H40

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale, route des Sampelêts 6 à Vissoie. Les oppositions doivent être formulées par écrit et sous pli recommandé (le timbre postal faisant foi), à l'Administration communale, CP 46, 3961 Vissoie, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune d'Anniviers
Service technique
Case postale 46
3961 Vissoie

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 25.05.2026

Mise en consultation publique des plans

Mise en consultation publique des plans – Zone de dangers

hydrologiques - secteur de Prilet, Torrents des Moulins et de Roua, Anniviers

Titre de la mise à enquête des plans

Zone de dangers hydrologiques - secteur de Prilet, Torrents des Moulins et de Roua

Mise à enquête publique des plans

En application des articles 10 et 31 de la Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau du 10 juin 2022 (LDNACE), d'entente avec le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, l'administration communale d'Anniviers met à l'enquête publique les zones de dangers hydrologiques des torrents des Moulins et de Roua sur le secteur de Prilet.

Moyen de droit / Consultation

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale d'Anniviers, Rte des Sampelêts 6, 3961 Vissoie durant les heures d'ouverture officielles.

Les éventuelles remarques et oppositions motivées (avec moyens de preuve notamment annonce d'expertise) doivent être déposées auprès de l'administration communale d'Anniviers, CP 46, 3961 Vissoie, dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune d'Anniviers

Case postale 46
3961 Vissoie